

# L'enseignement à Genève

## REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

### G2. Type de diplôme secondaire II et âge à l'obtention

En 2024, le nombre de diplômes délivrés par les écoles de niveau secondaire II (public et privé) a augmenté pour la deuxième année consécutive. Dans l'enseignement public, cette hausse concerne plus particulièrement le certificat d'ECG et la maturité spécialisée. Pour ces deux diplômes, elle est en partie liée à l'augmentation du nombre de candidats et candidates mais surtout à celle de la réussite aux examens en 2024. Les diplômes professionnels (AFP, CFC et maturités professionnelles) représentent un peu moins de la moitié des diplômes du secondaire II délivrés par les écoles publiques en 2024. Le CFC est, depuis plusieurs années, le diplôme du secondaire II le plus délivré (près de 35% des diplômes de l'enseignement public en 2024, dont 21% en voie duale). Le nombre de CFC-AFP pour adultes a été presque multiplié par quatre entre 2010 et 2024.

La réussite à l'issue d'une formation de niveau secondaire II est marquée par la délivrance d'un certificat : maturité gymnasiale, maturité professionnelle, maturité spécialisée, certificat d'École de culture générale (ECG), certificat fédéral de capacité (CFC), certificat d'examen complémentaire à la maturité professionnelle ou spécialisée (« passerelle Dubs »), attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), diplôme étranger (*High School Diploma*, baccalauréat français ou international, *Abitur*).

Cette fiche présente l'évolution de la répartition des diplômes du secondaire II selon différents critères : formation générale vs professionnelle, à plein temps en école vs voie duale, première vs deuxième certification. L'âge à l'obtention du diplôme secondaire II est, quant à lui, en partie le reflet de la manière dont s'est déroulée l'intégralité des parcours de formation des élèves (de l'enseignement primaire au secondaire II).

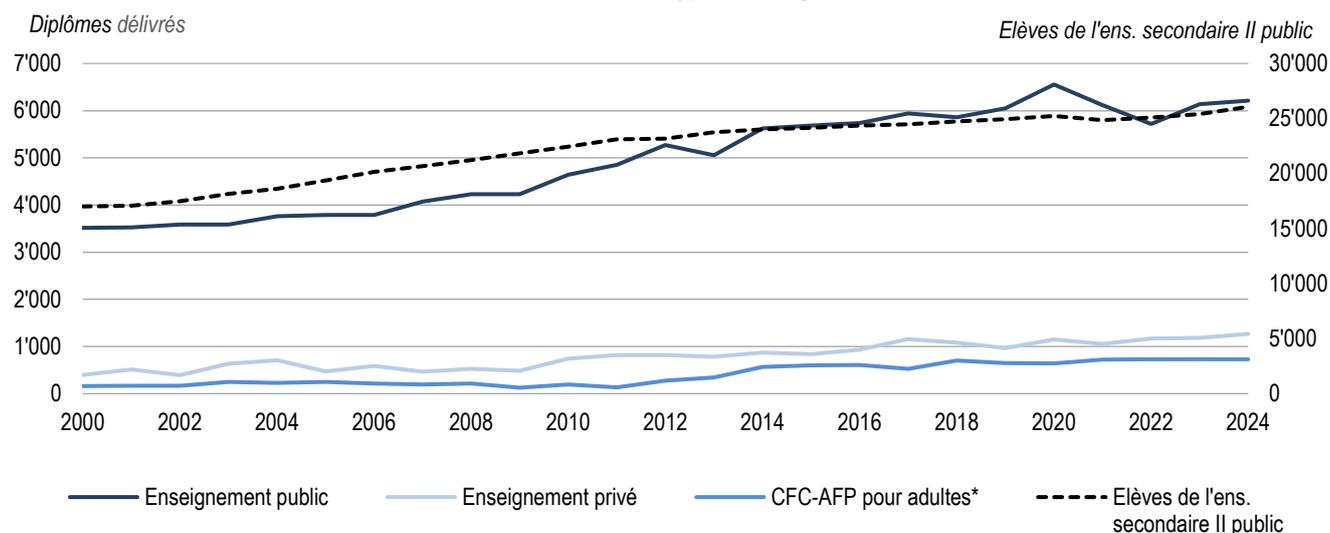
#### Augmentation des certifications du secondaire II pour la deuxième année consécutive

En 2024, environ 8'200 certifications de niveau secondaire II ont été délivrées par les écoles publiques et privées. Cela représente 169 certifications de plus qu'en 2023 (+2% en une année) et plus de 2'600 certifications supplémentaires comparativement à l'année 2010.

Après une augmentation assez régulière et soutenue entre 2010 et 2020 (+41%, soit un rythme annuel moyen de +3.5%) et le pic de 2020, les certifications délivrées par les écoles publiques avaient diminué en 2021 et 2022 (voir **G2.a**). Rappelons que le pic du nombre de diplômes (et de personnes diplômées) observé en 2020 était lié aux conditions inhabituelles de délivrance des diplômes dans le contexte de la pandémie de covid-19 (voir *Pour comprendre ces résultats*).

En augmentant pour la deuxième année consécutive, mais de manière nettement moins soutenue (+416 en 2023, +78 en 2024), le nombre de certifications délivrées par les écoles publiques est revenu à un niveau supérieur à ce que l'on observait avant la pandémie. Les CFC-AFP pour adultes ont quant à eux été presque multipliés par quatre au cours de la période récente, passant d'un peu moins de 200 diplômes en 2010 à plus de 700 en 2024. Ces diplômes sont obtenus dans le cadre du dispositif de certification professionnelle des adultes (CPA) qui permet aux adultes de faire reconnaître leurs compétences dans un domaine de la formation professionnelle (voir *Pour comprendre ces résultats*).

#### G2.a Nombre de certifications de niveau secondaire II, selon le type d'enseignement, 2000-2024



N.B. Certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général), ou délivrées selon l'art. 32 OFFPr.

L'année 2020 a été particulière, compte tenu des conditions inhabituelles de délivrance des diplômes en lien avec la pandémie de covid-19 (voir *Pour comprendre ces résultats*).

\* CFC et AFP délivrés dans le cadre du dispositif de certification professionnelle des adultes (CPA) selon l'art. 32 OFFPr (voir *Pour comprendre ces résultats*.)

Source : SRED/nBDS.

## En 2024, l'augmentation du nombre de diplômes est principalement liée à l'amélioration de la réussite aux examens

Sur l'ensemble de la période 2000-2024, l'augmentation du nombre de certifications du secondaire II public est en partie liée à celle de la population scolarisée, mais pas uniquement. En effet, comparativement à 2000, il y a 2'700 certifications supplémentaires délivrées en 2024 (soit +77%), la population de l'enseignement secondaire II public ayant, elle, progressé de +9'000 élèves (soit +53%).

Entre 2023 et 2024, l'augmentation du nombre des diplômes délivrés globalement par l'ensemble des écoles publiques (+78 diplômes) est principalement liée à l'amélioration de la réussite aux examens, le nombre total de candidats et candidates ayant pour sa part diminué (-89 personnes candidates) (voir fiche [G3. Taux de réussite aux examens secondaire II](#)).

L'augmentation du nombre des diplômes en 2024 concerne particulièrement le certificat d'ECG (+156 par rapport à 2023, soit +22%) (voir [G2.b](#)). Outre le fait que le nombre de candidates et candidats au certificat d'ECG a été plus élevé en 2024 (66 de plus qu'en 2023), la réussite aux examens a considérablement augmenté avec un taux de 84%, soit 10 points de plus qu'en 2023. À l'inverse, les CFC en école à plein temps ont diminué (-115, soit -12%), cette baisse étant principalement liée à celle du nombre de candidats et candidates (-194), la réussite aux examens ayant augmenté de près de 3 points de % (voir fiche [G3](#)).

### G2.b Nombre de certifications de niveau secondaire II, selon le diplôme, 2000-2024

	Nombre de certifications délivrées					Évolution 2010-2024		Évolution 2023-2024	
	2000	2010	2020 <sup>(5)</sup>	2023	2024	en nombre	en %	en nombre	en %
<b>Enseignement public</b>									
Maturité gymnasiale (Collège de Genève)	1'293	1'422	1'580	1'665	1'658	+236	+17%	-7	-0%
Maturité gymnasiale (Collège pour adultes)	61	43	50	58	42	-1	-2%	-16	-28%
Maturité professionnelle	128	432	734	578	606	+174	+40%	+28	+5%
Maturité technique	72								
Maturité spécialisée		147	384	440	514	+367	+250%	+74	+17%
Certificat ECG		503	842	723	879	+376	+75%	+156	+22%
Certificat ECG pour adultes	322	50	92	108	70	+20	+40%	-38	-35%
Certificat fédéral de capacité (CFC)	1'252	1'347	2'557	2'219	2'140	+793	+59%	-79	-4%
dont CFC voie duale	1'053	1'038	1'344	1'281	1'317	+279	+27%	+36	+3%
dont CFC voie plein temps	199	309	1'213	938	823	+514	+166%	-115	-12%
Autres diplômes professionnels <sup>(1)</sup>	369	551	14	8	10	-541	-98%	+2	n.c.
Attestation de formation professionnelle (AFP)	20	150	236	250	213	+63	+42%	-37	-15%
Certificat d'examen complémentaire (Dubs) <sup>(2)</sup>			67	89	84	+84		-5	-6%
<b>Total enseignement public</b>	<b>3'517</b>	<b>4'645</b>	<b>6'556</b>	<b>6'138</b>	<b>6'216</b>	<b>+1'571</b>	<b>+34%</b>	<b>+78</b>	<b>+1%</b>
<b>Enseignement privé</b>									
Maturité suisse <sup>(3)</sup>	87	105	163	157	165	+60	+57%	+8	+5%
Autres diplômes	310	640	985	1'026	1'113	+473	+74%	+87	+8%
<b>Total enseignement privé</b>	<b>397</b>	<b>745</b>	<b>1'148</b>	<b>1'183</b>	<b>1'278</b>	<b>+533</b>	<b>+72%</b>	<b>+95</b>	<b>+8%</b>
<b>CFC et AFP pour adultes<sup>(4)</sup></b>	<b>164</b>	<b>192</b>	<b>643</b>	<b>731</b>	<b>727</b>	<b>+535</b>	<b>+279%</b>	<b>-4</b>	<b>-1%</b>
<b>Total</b>	<b>4'078</b>	<b>5'582</b>	<b>8'347</b>	<b>8'052</b>	<b>8'221</b>	<b>+2'639</b>	<b>+47%</b>	<b>+169</b>	<b>+2%</b>

N.B. Certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général), ou délivrées selon l'art. 32 OFPr.

<sup>(1)</sup> Diplôme de commerce jusqu'en 2010 (remplacé par le CFC d'employé-e de commerce en école à plein temps), certificat d'aide-soignant-e (jusqu'en 2010), diplôme de fleuriste et/ou d'horticulteur-trice complet du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative. <sup>(2)</sup> Un examen complémentaire à la maturité professionnelle ou spécialisée, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire. <sup>(3)</sup> Y compris la maturité cantonale à options délivrée à partir de 2017 par l'École Moser et l'institut Florimont. <sup>(4)</sup> AFP et CFC délivrés dans le cadre du dispositif de certification professionnelle des adultes (CPA) selon l'art. 32 OFPr (voir [Pour comprendre ces résultats](#)) ; inclut des AFP à partir de 2015. <sup>(5)</sup> L'année 2020 a été particulière, compte tenu des conditions inhabituelles de délivrance des diplômes en lien avec la pandémie de covid-19 (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

Source : SRED/nBDS.

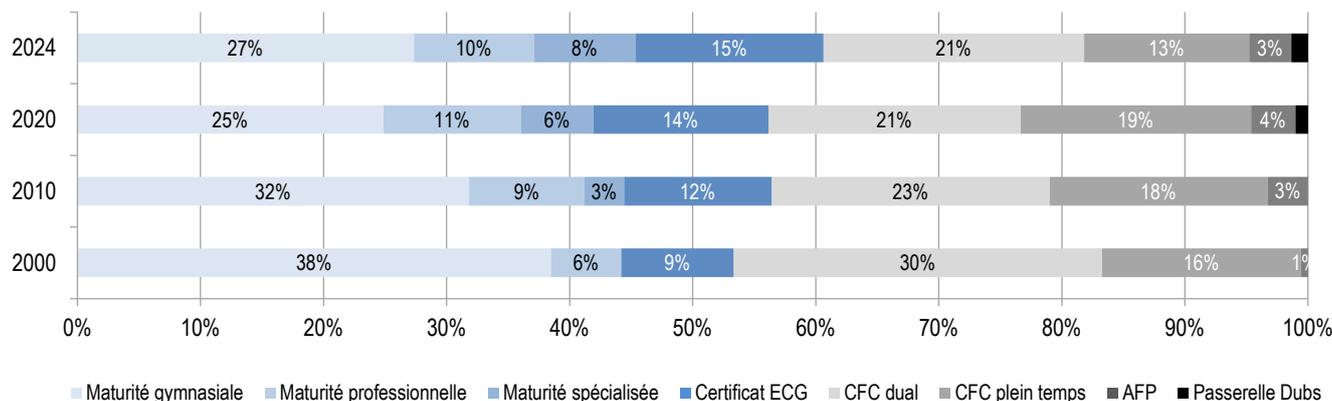
## Le CFC est le diplôme secondaire II le plus délivré par les écoles publiques

Globalement, la part des maturités (gymnasiale, professionnelle et spécialisée) est restée relativement stable depuis 2000 et se situe aux alentours de 45% des certifications du secondaire II délivrées par les écoles publiques. Soulignons qu'une conséquence de ce fort taux de maturités est que Genève est aussi un canton qui a l'un des plus forts taux de personnes diplômées de niveau tertiaire (34% en 2023, source OFS), ce qui est cohérent avec son économie fortement tertiaisée. Le nombre de maturités gymnasiales a augmenté entre 2000 et 2024, mais la proportion que représente ce titre dans l'ensemble des diplômes (27% en 2024) tend à diminuer sur le long terme (-11 points depuis 2000, dont -4.5 points depuis 2010). Cette diminution s'est faite au profit des maturités professionnelles et spécialisées, qui représentent respectivement 10% et 8% des certifications du secondaire II délivrées en 2024 (voir [G2.c](#)). En d'autres termes, le nombre de maturités gymnasiales délivrées augmente, mais de manière nettement moins importante que les autres diplômes de niveau secondaire II.

Le CFC (en voie duale ou plein temps) est, depuis plusieurs années, le diplôme secondaire II le plus délivré par les écoles publiques (près de 35% en 2024). Les diplômes professionnels (AFP, CFC et maturités professionnelles) représentent 48% de l'ensemble des certifications du secondaire II délivrées par les écoles publiques en 2024 (contre 54% en 2020 et 52% en 2015).

Notons par ailleurs que même si la voie duale ne concerne que très peu des orientations à la sortie du CO (voir fiche [D4. Transitions vers l'enseignement secondaire II](#)), les CFC et AFP obtenus par la voie duale (un peu plus de 1'300 CFC et 200 AFP) représentent au total, en 2024, 24% des diplômes délivrés à l'issue de l'enseignement secondaire II public (voir [G2.c](#)). Une partie des apprentis et apprenties en entreprise ont d'abord fréquenté d'autres formations certifiantes (l'ECG notamment) avant l'entrée en formation professionnelle (voir fiche [D5. Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II](#)). Si ces parcours constituent un allongement de la formation, cette expérience scolaire leur permet aussi de mieux se positionner sur le marché des places d'apprentissage.

### G2.c Évolution de la certification de niveau secondaire II (public), selon le type de diplôme, 2000-2024



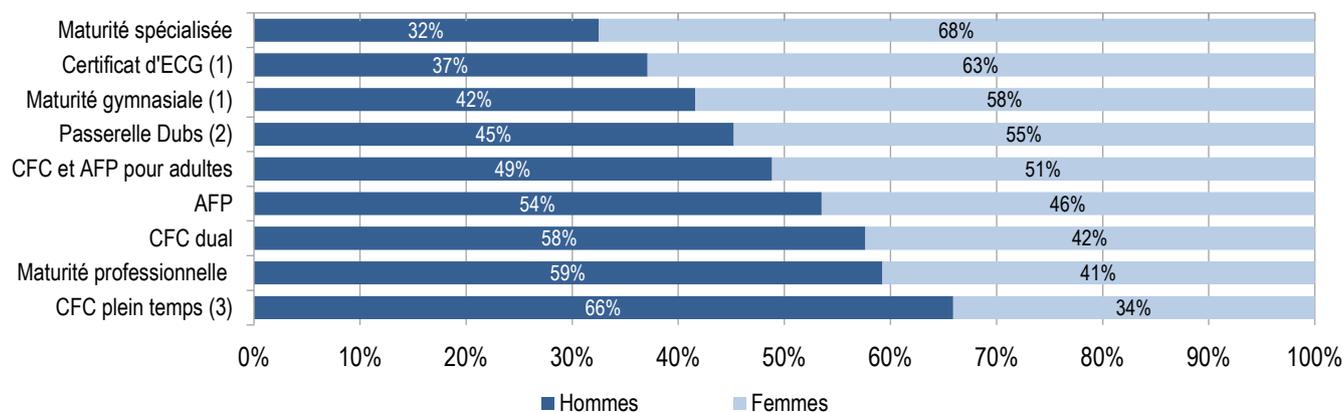
N.B. Certifications de l'enseignement public (y compris Collège pour adultes et ECG pour adultes). Voir aussi [Pour comprendre ces résultats](#).  
Source : SRED/nBDS.

### Les jeunes femmes obtiennent plus fréquemment un diplôme général, et les jeunes hommes un diplôme professionnel

Le type de diplôme secondaire II obtenu par les jeunes femmes et les jeunes hommes reflète les différences d'orientation selon le genre au début des filières du secondaire II (voir fiche [D4](#)).

Les jeunes femmes sont ainsi toujours plus nombreuses que les jeunes hommes à obtenir un diplôme de type général. En 2024, elles représentent 58% des titulaires d'une maturité gymnasiale, et les deux tiers environ des titulaires d'un certificat d'ECG ou d'une maturité spécialisée (voir [G2.d](#)). Dans le cas de l'ECG, cela peut être lié au fait que cette école accueille historiquement un public majoritairement féminin (l'école est née de la fusion de la filière biologique de l'École professionnelle et ménagère et de la section de culture générale de l'École supérieure de jeunes filles) et qu'y sont proposées, encore aujourd'hui, des options qui dirigent vers des métiers dits « féminins » (santé, pédagogie, travail social). Les jeunes hommes obtiennent quant à eux davantage un titre professionnel : ils représentent 54% des titulaires d'une AFP, 58% des titulaires d'un CFC dual et 66% des titulaires d'un CFC plein temps. En ce qui concerne les CFC et AFP pour adultes, la répartition hommes/femmes est très équilibrée.

### G2.d Répartition des certifications de niveau secondaire II, selon le genre, 2024



N.B. Certifications de l'enseignement public (général et professionnel) ou délivrées selon l'art. 32 OFPr.

<sup>(1)</sup> Y compris les diplômes obtenus dans le cadre d'une formation pour adultes. <sup>(2)</sup> Examen complémentaire permettant aux titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'accéder à toutes les filières des hautes écoles universitaires suisses et polytechniques fédérales. <sup>(3)</sup> Y compris le diplôme cantonal d'assistant-e en gestion et administration.

Source : SRED/nBDS.

## Le quart des diplômes du secondaire II obtenus à Genève sont des deuxièmes diplômes

Une même personne peut obtenir deux certifications de niveau secondaire II, voire plus, au cours de son parcours de formation. Le système d'enseignement et de formation suisse propose en effet des formations de niveau secondaire II qui se font après l'acquisition d'une première certification secondaire II, entraînant de fait une double certification. C'est par exemple le cas de la maturité professionnelle ou de la maturité spécialisée, cette deuxième certification secondaire II pouvant être obtenue la même année ou un an, deux ans – voire plus – après la première certification secondaire II.

En 2024, les 8'221 certifications de niveau secondaire II ont ainsi été acquises par 7'595 personnes. En effet, 626 personnes ont obtenu en 2024 deux certifications du secondaire II en même temps, comme par exemple un CFC et une maturité professionnelle dite « intra » ou « intégrée », ou encore deux diplômes étrangers à l'issue d'une scolarité dans une école privée. Par ailleurs, plus de 1'200 personnes certifiées en 2024 détenaient déjà un diplôme obtenu les années précédentes. Au total, 23% des personnes ayant obtenu un diplôme secondaire II en 2024 possèdent deux diplômes, et 4% en possèdent trois (un certificat d'ECG suivi d'une maturité spécialisée et d'une passerelle Dubs, deux certificats ECG avec des options différentes et une maturité spécialisée, un CFC avec une maturité professionnelle suivie d'une passerelle Dubs), voire exceptionnellement quatre. En termes de certifications, la part des deuxièmes diplômes de niveau secondaire II est passée de 18% à 25% à Genève entre 2010 et 2024 (voir **G2.e**).

### G2.e Nombre de certifications délivrées à Genève, selon le rang de certification (première ou deuxième), 2010-2024

Nombre de certifications délivrées



\* Certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général), ou délivrées selon l'art. 32 OFPr enregistrées dans la nBDS.

Lecture : en 2024, 8'221 diplômes ont été délivrés dont 75% (soit 6'142) étaient des premiers diplômes et 25% (soit 2'079) étaient des 2e (ou 3e) diplômes.

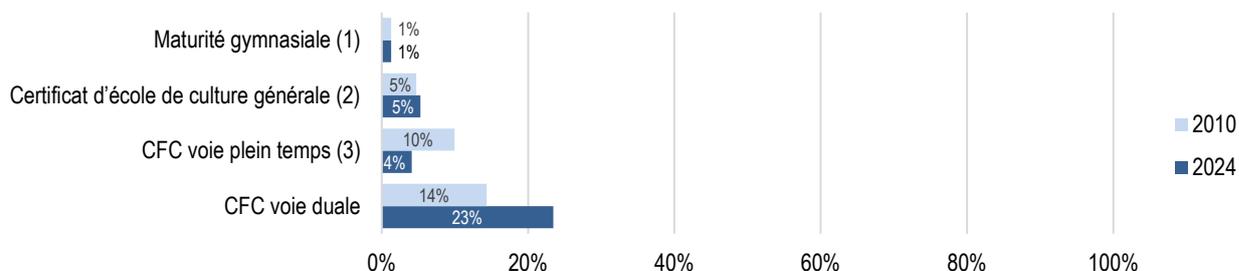
Source : SRED/nBDS

Les personnes obtiennent notamment une maturité professionnelle ou spécialisée en deuxième certification, diplômes qui augmentent le niveau de qualification et donnent accès à des formations tertiaires. Au fil des volées de personnes diplômées, la part des maturités professionnelles dans la double certification est devenue plus importante et ce phénomène s'est amplifié depuis 2005 avec la délivrance de la maturité spécialisée.

Obtenir un CFC après un premier (voire un deuxième) diplôme secondaire II est cependant un parcours fréquent : en 2024, cela représente une quarantaine de CFC obtenus par la voie plein temps (soit 4% des CFC plein temps délivrés cette année-là) et plus de 300 CFC obtenus par la voie duale, soit près d'un CFC dual sur quatre délivrés cette année-là (voir **G2.f**). C'est par exemple le cas des personnes qui obtiennent un CFC dual après avoir obtenu auparavant une AFP. Ce cas de figure est tout à fait prévu par le système de formation : rappelons que les titulaires d'une AFP ont ainsi la possibilité d'entrer directement en deuxième année de la formation CFC (sous certaines conditions) correspondant à leur champ professionnel. C'est également le cas des personnes obtenant un CFC dans le domaine de l'horticulture. Le cursus menant au CFC d'horticulteur et horticultrice, option pépinière, prévoit en effet la possibilité pour les personnes diplômées de se perfectionner dans une option complémentaire (plantes vivaces, floriculture, paysagisme). Dans d'autres domaines professionnels, un certain nombre de jeunes choisissent également de compléter leur formation, pour augmenter peut-être leur employabilité ou pour se réorienter dans un domaine proche, en réalisant par exemple un CFC de mécatronicien/mécatronicienne après celui de mécanicien/mécanicienne, un CFC d'installateur/installatrice sanitaire après celui de ferblantier/ferblantière.

Le débouché naturel du certificat de l'ECG est la poursuite vers les écoles supérieures ou la maturité spécialisée. Des titulaires d'un certificat ECG obtiennent toutefois un CFC en deuxième diplôme (plus de 150 personnes ayant déjà un certificat ECG ont ainsi obtenu un CFC en 2024). Cela illustre la place particulière de l'ECG dans le processus d'orientation des jeunes et pose la question de l'allongement des parcours de formation au sein du secondaire II. Le CFC après un certificat ECG est souvent obtenu dans le domaine du travail social (comme p. ex. assistant et assistante socio-éducatif-ve) ou dans celui de la santé (p. ex. CFC d'assistant et assistante en soins et santé communautaire).

## G2.f Part des deuxièmes certifications, selon le type de diplôme délivré à Genève (ens. public), 2010 et 2024



N.B. Cela inclut les diplômes obtenus en troisième certification secondaire II.

(<sup>1</sup>) Y compris maturité gymnasiale pour adultes. (<sup>2</sup>) Y compris certificat d'ECG pour adultes, (<sup>3</sup>) En 2010, y compris diplôme de commerce, certificat d'aide-soignant et aide-soignante, diplôme de fleuriste et/ou d'horticulteur et horticultrice complet du Centre horticole de Lullier ; y compris diplôme cantonal d'assistant et assistante de gestion administrative.

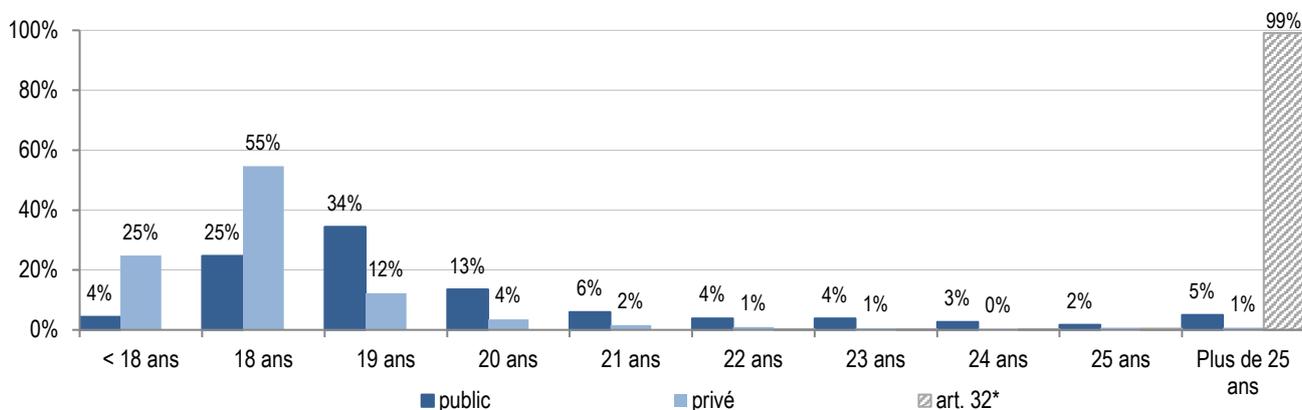
Source : SRED/nBDS.

## Plus des trois quarts des personnes certifiées du secondaire II public ont obtenu leur première certification au plus tard à 20 ans

Une première certification de niveau secondaire II s'obtient en principe entre 18 et 19 ans, si le parcours scolaire a été linéaire sans redoublement, réorientation et/ou interruption de formation. En 2024, près de 64% des personnes certifiées du secondaire II public ont effectivement obtenu leur première certification au plus tard à 19 ans révolus, et 13% l'ont obtenue à 20 ans (voir **G2.g**). Au total, plus des trois quarts des personnes certifiées obtiennent leur premier diplôme secondaire II au plus tard à 20 ans ; 3% des personnes certifiées des écoles publiques obtiennent quant à elles leur premier diplôme secondaire II entre 26 et 30 ans, et 2% après 30 ans (interruption de formation ou population migrante arrivée tardivement à Genève).

Un âge plus élevé peut traduire des réorientations au sein du secondaire II ou être lié au cumul de plusieurs diplômes de niveau secondaire II. Cela peut également être le signe de la réintégration depuis la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) de jeunes aux parcours scolaires difficiles qui avaient décroché auparavant et qui, grâce au suivi et à la remobilisation, ont pu ainsi obtenir un diplôme (voir fiche **D7. Durée de la formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II**).

## G2.g Âge à l'obtention de la première certification de niveau secondaire II à Genève, selon le type d'enseignement, 2024



\* Y compris des formations modulaires pour adultes (formations adaptées au background déjà possédé par les personnes).

N.B. Premières certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général) ou délivrées selon l'art. 32 OFPr. ; par convention, l'âge à l'obtention d'une certification est calculé au 30 juin.

Source : SRED/nBDS.

## Le CFC s'obtient en moyenne à 22 ans

La maturité gymnasiale s'obtient en moyenne à 19,3 ans en 2024 dans les écoles publiques – les collégiennes et collégiens concernés ayant eu en général un parcours linéaire sans retard dans leur scolarité – et à 18,5 ans dans le privé. Cette différence d'âge entre public et privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées peuvent accueillir des enfants dès l'âge de 3 ans, ce qui influe *in fine* sur l'âge d'obtention de la maturité notamment (voir **G2.h** et *Pour comprendre ces résultats*). Le certificat d'ECG s'obtient également en moyenne à 19,1 ans en 2024 ; toutefois, celui-ci se préparant en trois ans et non quatre comme la maturité gymnasiale, cela témoigne de parcours moins linéaires avec des redoublements et des réorientations (passages infructueux par le Collège notamment).

L'obtention d'une maturité spécialisée (qui est un deuxième diplôme) s'obtient, quant à elle, en moyenne à 20,8 ans. Ce deuxième diplôme donnant accès directement aux HES s'acquiert en un an après un certificat d'ECG. La transition vers la maturité spécialisée ne se fait toutefois pas toujours de manière directe. Selon l'option suivie à l'ECG, il faut par exemple avoir effectué un stage dans le domaine (pour la maturité spécialisée Santé et travail social), effectué un séjour linguistique dans un pays germanophone (pour la maturité spécialisée Pédagogie), ou encore avoir réussi un concours d'entrée (maturité spécialisée Arts et design) (voir Mouad et Brüderlin, 2020).

Autre deuxième diplôme, la maturité professionnelle connaît un fort développement depuis le début des années 2000 (10% des diplômes délivrés par les écoles publiques en 2024 contre 6% en 2000). Elle s'obtient également un peu plus jeune (20,6 ans en 2024 contre 21,5 ans en 2000). À noter, à titre de comparaison, que le taux de maturités professionnelles est d'environ 11% dans le canton de Vaud, d'environ 9% à Bâle-Ville et de 19% à Zurich (OFS, 2024). Du point de vue du mode d'obtention, les maturités professionnelles obtenues en parallèle du CFC (intra-CFC) représentent 58% de l'ensemble des maturités professionnelles délivrées à Genève en 2024 et celles obtenues après le CFC (post-CFC) en représentent 42%. Soulignons également que depuis l'introduction de la passerelle Dubs, la maturité professionnelle (ainsi que la maturité spécialisée) peut offrir des perspectives d'études similaires à celles de la maturité gymnasiale, après une année d'étude supplémentaire (et la réussite de l'examen). En effet, le complément de formation obtenu dans le cadre de la passerelle Dubs permet l'entrée dans une haute école universitaire à l'instar de la maturité gymnasiale.

## G2.h Âge moyen à l'obtention du diplôme, selon le diplôme, 2000-2024

	Âge moyen à l'obtention				
	2000	2010	2015	2020	2024
<b>Enseignement public</b>					
Maturité gymnasiale (Collège de Genève)	19.6	19.4	19.4	19.3	19.3
Maturité gymnasiale (Collège pour adultes)	28.2	26.5	27.5	25.7	23.4
Maturité professionnelle	21.5	21.2	21.0	20.8	20.6
Maturité technique	19.2	-	-	-	-
Maturité spécialisée	-	20.3	20.7	20.9	20.8
Certificat ECG <sup>(1)</sup>	19.9	19.2	19.4	19.0	19.1
Certificat ECG pour adultes <sup>(1)</sup>		25.0	23.8	23.9	22.3
Certificat fédéral de capacité	21.8	21.9	22.0	21.9	22.3
dont CFC voie duale	21.7	22.1	22.8	23.7	23.8
dont CFC voie plein temps <sup>(2)</sup>	22.6	21.4	20.9	20.0	19.9
Autres diplômes professionnels <sup>(3)</sup>	22.6	21.5	22.0	24.8	23.3
AFE et AFP	20.5	20.1	20.8	22.6	23.1
Certificat d'examen complémentaire (Dubs) <sup>(4)</sup>			23.0	22.7	22.1
<b>Total (public)</b>	<b>20.9</b>	<b>20.7</b>	<b>20.8</b>	<b>20.8</b>	<b>20.8</b>
<b>Enseignement privé</b>					
Maturité suisse	19.1	18.7	18.8	18.4	18.5
Autres diplômes	19.0	19.0	18.9	18.7	18.6
<b>Total (privé)</b>	<b>19.0</b>	<b>18.9</b>	<b>18.9</b>	<b>18.7</b>	<b>18.6</b>
<b>CFC et AFP pour adultes<sup>(5)</sup></b>	<b>34.4</b>	<b>40.0</b>	<b>39.9</b>	<b>40.6</b>	<b>41.2</b>

N.B. Certifications de l'enseignement public (général et professionnel), privé (général), ou délivrées selon l'art. 32 OFPr. Par convention, l'âge à l'obtention d'une certification est calculé au 30 juin.

<sup>(1)</sup> Les certifications délivrées par l'ECG pour adultes ne peuvent pas être distinguées en 2000 et 2005. <sup>(2)</sup> Cela peut inclure des formations modulaires pour adultes (formations adaptées au background déjà possédé par les personnes). <sup>(3)</sup> Le diplôme de l'École de commerce et le certificat d'aide-soignant-e (jusqu'en 2010), le diplôme de fleuriste et/ou d'horticultrice du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), le diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative. <sup>(4)</sup> Un examen complémentaire à la maturité professionnelle ou spécialisée, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire. <sup>(5)</sup> Inclut des AFP à partir de 2015.

Source : SRED/nBDS.

Les personnes qui obtiennent un CFC sont plus âgées (22,3 ans en moyenne), en raison notamment de parcours scolaires plus complexes au secondaire II. Les jeunes qui optent pour la voie en école à plein temps obtiennent leur CFC près de quatre ans plus tôt que celles et ceux qui choisissent la voie duale (respectivement 19,9 ans et 23,8 ans en moyenne en 2024). Cet écart d'âge vient du fait que l'entrée dans la formation professionnelle à plein temps en école se fait de manière plus directe après le CO que la formation duale : 44% des apprenties et apprentis de 1<sup>er</sup> année en école professionnelle à plein temps proviennent du CO, contre 10% dans le cas de l'apprentissage dual (voir fiche D4). Si la formation professionnelle en école à plein temps peut être un choix dès la fin de la scolarité obligatoire, la formation duale est à Genève encore bien souvent entreprise dans un deuxième temps. L'orientation vers la formation professionnelle duale se fait souvent après avoir effectué une année dans une autre formation secondaire II (ECG ou Collège) ou dans une structure d'accueil et préqualifiante.

Ce n'est pas uniquement dû au fait que les jeunes préfèrent les formations en école à la sortie du CO, mais aussi en raison de leurs difficultés à se positionner sur un marché de l'apprentissage concurrentiel. Certaines entreprises formatrices ont tendance à engager davantage les candidates et candidats ayant un bagage scolaire plus solide que la seule école obligatoire et/ou plus âgés (comme dans le domaine de la santé notamment). Ainsi, 16% des jeunes se sont dirigés après le CO vers une structure d'accueil ou préqualifiante en 2023. Ils et elles étaient 7% en 2000 et déjà 15% en 2010 (voir fiche D4). Le passage par une formation préqualifiante, qui vise à préparer l'entrée en formation certifiante (consolider les connaissances des jeunes, définir un projet professionnel ou scolaire, remobilisation), entraîne de facto un allongement des parcours de formation, et donc une augmentation de l'âge d'obtention du CFC en voie duale qui est le principal débouché de ces jeunes. L'élévation de l'âge à l'obtention d'un CFC dual est également lié au retour en formation (via notamment le dispositif CAP Formations) de jeunes ayant connu de nombreux écueils dans leur parcours et notamment des interruptions de formation (voir fiche D7).

Ce sont les mêmes raisons qui conduisent à l'augmentation de l'âge auquel les jeunes obtiennent une AFP (23,1 ans en moyenne en 2024, soit +2,6 ans comparativement à 2000). Cette formation constitue en effet rarement une première orientation avec seulement 10% des jeunes qui obtiennent l'AFP deux ans après leur sortie du CO (voir fiche *D7*). Cela correspond souvent à une orientation prise après d'autres segments de formations de niveau secondaire II (p. ex. formation préqualifiante ou 1<sup>re</sup> année de CFC ; voir *Pour en savoir plus*).

*Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Rami Mouad  
(éd. Narain Jagasia)*

#### Pour en savoir plus

- *Soutenir et valoriser l'apprentissage dans le canton de Genève*. Plan d'action du Conseil d'État. 2015-2018. <https://www.citedesmetiers.ch/var/cdmt/storage/original/application/cced032c60093bacc7463b888239336.pdf>
- *L'apprentissage dual à Genève : analyse et plan de soutien*. Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> juin 2021. <https://www.ge.ch/document/apprentissage-dual-geneve-analyse-plan-soutien>
- *Apprentissage : 14 mesures pour soutenir les entreprises formatrices*. Communiqué de presse du 07.05.2020. <https://www.ge.ch/actualite/apprentissage-14-mesures-soutenir-entreprises-formatrices-7-05-2020>
- OFS (2022). *Degré secondaire II : taux de maturités*. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/themes/reussite-formation/taux-maturites.html>
- Mouad, R. & Brüderlin, M. (2020). *L'École de culture générale à Genève : une école singulière au cœur du secondaire II. Parcours et représentations*. Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/20988/telecharger>
- Rastoldo, F. (2021). *Évolution de la formation duale à Genève : quelques balises*. Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/24800/telecharger>
- *Davantage de diplômés au secondaire II : recommandations approuvées par la CDIP*. Communiqué de presse du 17.11.2011. <https://edudoc.ch/record/211227?ln=fr>

#### Pour comprendre ces résultats

##### Regroupement des certifications

➤ Les certifications de l'**enseignement public** ont été regroupées en neuf catégories :

1. Maturité gymnasiale, y compris maturité économique ou maturité professionnelle commerciale jusqu'en 2000 (Collège de Genève et École de commerce, environ 200 élèves en 2000) ; en 2000, une quarantaine d'élèves ont obtenu deux maturités gymnasiales (dont souvent une maturité artistique)
2. Maturité professionnelle (dès 1994)
3. Maturité technique de l'École d'enseignement technique, spécificité genevoise tolérée par la Confédération jusqu'à la volée d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année en 2006, sa suppression étant requise par la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPr du 13 décembre 2002) ; elle est comptabilisée parmi les maturités professionnelles dans la figure **G2.b**.
4. Maturité spécialisée : introduite à la rentrée 2005. Les premières certifications ont été délivrées en 2006.
5. Certificat d'école de culture générale
6. Certificat fédéral de capacité (CFC)
7. Autres diplômes professionnels : diplôme de commerce jusqu'en 2010 (remplacé par le CFC d'employé-e de commerce en école à plein temps à la rentrée 2010), certificat d'aide-soignant-e (jusqu'en 2010), diplôme de fleuriste et/ou d'horticulteur-trice complet du Centre horticole de Lullier (jusqu'en 2015), diplôme cantonal d'assistant-e de gestion administrative.
8. Attestation de formation élémentaire (AFE) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) (dès 2004). Jusqu'au début des années 2000, l'attestation de formation élémentaire (AFE) était délivrée au terme d'une formation d'une à deux années dans des champs professionnels et selon un programme adapté à chaque jeune. La LFPr de 2002, entrée en vigueur en janvier 2004, a supprimé l'AFE et a introduit l'AFP, formation professionnelle initiale de 2 ans, moins exigeante que le CFC.
9. Certificat d'examen complémentaire (Dubs) : un examen complémentaire à la maturité professionnelle, délivré depuis 2012 à Genève, après une formation d'une année, permet de rejoindre une haute école universitaire. Depuis 2017, cette formation est ouverte aux détenteurs d'une maturité spécialisée.

➤ Les certifications de l'**enseignement privé** (principalement de type général) ont été regroupées en deux catégories :

1. Maturité suisse (y compris la maturité cantonale à options délivrée à partir de 2017 par l'École Moser et par l'Institut Florimont). La maturité fédérale se prépare selon les choix pédagogiques des écoles privées (en 2 à 6 semestres selon l'école), les élèves se présentant en candidats libres. La maturité cantonale se prépare quant à elle en 3 ans à l'École Moser, et en 4 ans à l'Institut Florimont.
2. Autres diplômes : CFC, *Abitur*, baccalauréat international et français, *International General Certificate of Secondary Education*, *American College Board*, etc.

➤ **CFC et AFP pour adultes** (certifications délivrées selon l'art. 32 OFPr) :

Le dispositif de certification professionnelle des adultes (CPA) permet aux adultes disposant d'une solide expérience professionnelle dans un métier pour lequel il existe une AFP ou un CFC d'obtenir une qualification de niveau secondaire II (AFP/CFC) sans contrat d'apprentissage, sur la base de l'art. 32 OFPr. Cette procédure de qualification est ouverte aux personnes ayant une expérience de travail d'au moins 5 ans, dont 2 à 4 ans dans la profession visée. Les qualifications professionnelles sont attestées par un examen global, par une combinaison d'examens partiels ou par d'autres procédures de qualification reconnues par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

**Âge à l'obtention du diplôme** : par convention, l'âge d'obtention d'un diplôme est calculé au 30 juin (années et mois révolus au 30 juin). L'âge médian est la valeur qui partage les certifiés en deux sous-ensembles égaux. Un âge médian égal à 20 ans signifie que la moitié des certifiés obtiennent leur certification au plus tard à 20 ans et l'autre moitié l'obtiennent après cet âge.

**Conditions d'obtention des diplômes en 2020** : dans le contexte de la pandémie de covid-19 et des conditions difficiles (enseignement à distance), les modalités des examens et de délivrance des certificats ont été modifiées pour l'année 2020 : suppression des examens oraux, possibilité de suppression des examens écrits, délivrance des certificats sur la base des notes obtenues durant l'année. Pour les CFC et les AFP, des notes calculées à partir de la note d'expérience et de la note d'école ont remplacé les examens finaux pour les connaissances professionnelles et la culture générale. L'évaluation des compétences pratiques a été réalisée par l'entreprise formatrice. Chaque organisation faîtière responsable d'une profession ou d'un champ professionnel a proposé une formule *ad hoc*, avec un travail pratique à réaliser lorsque cela était possible, mise en œuvre dans toute la Suisse. Ces conditions inhabituelles et l'augmentation de la réussite en 2020 ne sont pas spécifiques à Genève. Le même phénomène a été observé de manière générale en Suisse (CSRE, 2023).

**Lien vers les données** : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistique>